

Original: anglais/français



7 juillet 2014

(14-3847) Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 3 juillet 2014, est distribuée à la demande de la délégation du <u>Canada</u>.

Règlement modifiant le Règlement sur les semences

Le règlement proposé dans la notification G/TBT/N/CAN/385 (datée du 20 mars 2013) a été adopté le 16 mai 2014 sous le titre de « *Règlement modifiant le Règlement sur les semences* ».

Le présent règlement entre en vigueur le 16 mai 2014.

Le texte intégral de la mesure adoptée peut être téléchargé à partir des adresses Internet suivantes:

http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2014/2014-06-04/pdf/g2-14812.pdf#page=62

http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2014/2014-06-04/html/sor-dors114-eng.php

http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2014/2014-06-04/html/sor-dors114-fra.php

ou obtenu à l'adresse postale:

Autorité de notification et Point d'information du Canada sur les OTC et les MSP Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada Direction des règlements et obstacles techniques 111, promenade Sussex Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Canada

Téléphone : (343) 203-4273 Courriel : (613) 943-0346

Courriel: pointdinformation@international.gc.ca